

District : Riviera-Pays-d'Enhaut

Commune : Vevey

Route communale

Projet de réaménagement de la rue du Collège

Piétonisation d'une partie de la Rue du Collège et d'une partie de la Rue Sainte-Claire

Ce projet, établi par la municipalité, a suivi la procédure prévue par la loi sur les routes du 10 décembre 1991 (LRou ; BLV 725.01), à savoir :

Examen préalable : le 25 septembre 2023

Enquête publique : du 22 novembre au 22 décembre 2023, qui a soulevé quatre oppositions qui ont été retirées et qui n'a pas suscité de remarque.

Extrait du PV du Conseil communal : le 3 octobre 2024

Vu ce qui précède, la cheffe du Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines

DECIDE

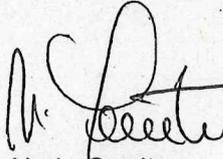
- **d'approuver** les plans du projet de réaménagement de la rue du Collège et de la piétonisation d'une partie de la Rue du Collège et d'une partie de la Rue de Sainte-Claire.

Cette décision est susceptible d'un recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP).

Le recours s'exerce par écrit dans les trente jours dès la communication de la décision attaquée. Il est adressé à l'autorité de recours. L'acte de recours doit être signé et doit indiquer les conclusions et motifs du recours. La décision attaquée est jointe au recours. Le cas échéant, ce dernier est accompagné de la procuration du mandataire. En cas de rejet du recours, les frais d'instruction et un émolument peuvent être mis à la charge du recourant.

Lausanne, le 7.2.25




Nuria Gorrite
Cheffe du département



Définitif et exécutoire, le
atteste : Le directeur général de
mobilité et des routes